

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025
PROCES-VERBAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de M. LEMOUX Julien, Maire.

Présents : Mme FRÉTÉ Christine - M. ENGUEHARD Thierry – Mme LEMOINE Nadine - M. LE MÉTAYER Sébastien - M. NOURY David - M. BUREK Régis - M. NOURRY Henri - M. PASCAL Jean-Claude - M. DUCLOS Philippe - M. ANCERNE Thierry - Mme GRISSON Annick – Mme LEBISSONNAIS Anne

Absents : M. TROUVÉ Frédéric - Mme GRONIER Nelly

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme FRÉTÉ Christine est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors, le Procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

L'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2025,
- SIVOM du Bassin Minier : Modification statutaire,
- Téléphonie : Etude de devis,
- Sauvegarde informatique : Etude de devis,
- Logement communal : Avenant au bail 35 Bis, avenue des Cloustiers,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire commence par remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour son assiduité tout au long de ce mandat.

2025/071 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 13 novembre 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. LE MÉTAYER Sébastien.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2025/072 – SIVOM du Bassin Minier : Approbation de la modification statutaire :

Vu la délibération du 22 septembre 2025 de la commune de Soumont-Saint-Quentin demandant la modification des compétences du SIVOM du Bassin Minier afin de permettre la mise à disposition et la mise en location de ses biens à des professionnels de santé et à des professions paramédicales ;

Vu la délibération du 09 octobre 2025 de la commune de Saint-Germain-le-Vasson demandant la modification des compétences du SIVOM du Bassin Minier afin de permettre la mise à disposition et la mise en location de ses biens à des professionnels de santé et à des professions paramédicales ;

Vu la délibération du 12 novembre 2025 de la commune de Potigny ;

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2025 du Conseil Syndical du SIVOM du Bassin Minier décidant la modification de ses statuts ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 11 décembre 2025 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Du Bassin Minier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIVOM du Bassin Minier.

18h45 : Arrivée de M. LE MÉTAYER Sébastien

2025/073 – Etude de devis – Téléphonie :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par la société Group Solutions relative à l'installation d'un nouveau système de téléphonie nécessitant en amont, la création d'un câblage réseau.

Cette réalisation sera effectuée par la société ECR pour un montant de 1 402.03 € HT.

La proposition financière de Group Solutions, sur 5 ans s'établit donc ainsi :

Description		
LIGNE PRINCIPALE		
2 canaux de communications fixe / Mobile illimité France + 100 destinations fixes à l'étranger soit 2 appels simultanés	Inclus	
5 numéros SDA (portabilité de vos 5 lignes fixes)	Inclus	
COMMUNICATIONS		
Communications vers fixes	Inclus	
Communications vers mobiles	Inclus	
N° Spéciaux	En sus	
LIGNES MOBILES		
Fournitures de 3 lignes mobiles sans DATA Appels illimités France Fixe et Mobiles)		
LIEN INTERNET		
Lien Internet Fibre FTTH 7Gb/s max	Inclus	307.62 €HT/ mois
Lien de secours 4G illimité avec IP fixe		* Durée : 63 mois
MAINTENANCE		
Contrat de maintenance prévoyant dépannage à distance et sur site, ainsi qu'un accès à la hotline	Inclus	
MATERIEL & LICENCE		
Licence 3CX PRO – validité 5 ans		
1 poste sans fil YEALINK W73H + 1 Base DECT W70B		
2 standards T54W		
2 casques DECT WH62		
1 Switch POE 8 ports		
1 Boîtier SBC / Outil de management à distance	Inclus	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis :

- ECR pour un montant de 1 402.03 € HT,
- Group Solutions pour un montant de 307.62 € HT par mois pour une durée de 63 mois.

2025/074 – Etude de devis – Sauvegarde informatique :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude réalisée par la société Group Solutions relative à la sauvegarde informatique.

La proposition financière de Group Solutions, sur 5 ans s'établit comme suit :

SAUVEGARDE DONNEES ATEMPO ESSENTIELLE -Licence CONTINUITY ESSENTIELLE jusqu'à 30 users pour Sauvegarde des fichiers présents sur le serveur -Appliance CONTINUITY ESSENTIELLE 2 x 4TO Raid1		138€ HT / mois
OPTION REPLICATION DONNEES SUR SITE SALLE DES FETES POUR APPLIANCE ESSENTIELLE	1	35€ HT / mois

La société Group Solution propose la prise en charge des deux échéances nous restant à régler auprès de notre fournisseur actuel pour un montant de 1 176 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis Group Solutions pour un montant de 138 € HT par mois + 35€ HT pour une durée de 5 ans.

2025/075 – Logement communal : Avenant au bail :

Considérant que le F1, sis 35 bis avenue des Cloustiers, a été doté d'un compteur d'eau individuel, il est nécessaire de modifier le bail.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le bail de M. PUPIN Cédric comme suit :

- A compter du 1^{er} janvier 2026 le montant du loyer mensuel s'élèvera à 420,00 €. Le prix de la location comprend la fourniture de l'électricité ainsi que l'entretien des parties communes mais ne comprend pas la fourniture de l'eau. La consommation d'eau devra être réglée par le locataire lui-même auprès des services de la SAUR. Il n'est rien changé aux autres dispositions du bail. Le Maire est autorisé à signer ledit avenant au bail et toutes pièces nécessaires.

Questions diverses :

Sortie du CCAS : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des nombreux remerciements reçus à l'issue des deux sorties organisées par le CCAS au restaurant La Michaudière (+Illuminations de Noël).

Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe composé de 8 Maires de communes membres de la CDC s'inquiète de la santé financière de cette dernière. Le climat est très tendu en ce moment à l'intercommunalité car les 8 Maires en question sont très virulents dans leurs échanges. Monsieur LEMOUX informe également que certains Maires ont été approchés par le groupe nouvellement constitué et se sont retrouvés, malgré eux, associés à ces Maires mécontents, notamment Monsieur le Maire d'Estrées la Campagne pour qui, un document avait été signé en son nom, sans qu'il n'en sache rien.

Monsieur le Maire explique qu'un groupe de travail en partenariat avec le Directeur Financier de la CDC a été créé.

Si les problèmes financiers de l'intercommunalité sont réels, ils ne sont pas dus à une mauvaise gestion de cette dernière. En effet, de nombreux facteurs sont à prendre en compte notamment concernant les subventions de l'Etat qui peinent à être versées ou qui sont tout simplement, annulées.

Certains Maires proposent que les communes membres aident la CDC qui a repris de nombreuses compétences coûteuses comme celle du scolaire, sans pour autant grever les budgets des communes dont la santé financière est enviable. Ces mêmes édiles s'insurgent du manque d'esprit communautaire.

Cuisine centralisée : Elle sera édifiée à Thury-Harcourt-Le-Hom à côté d'une salle de réunion et d'un bâtiment technique. Elle sera dotée de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Le projet consiste à proposer des repas de qualité à nos élèves tout en faisant travailler les producteurs locaux. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la Loi EGalim. (La loi EGalim, complétée par la loi Climat et résilience, a défini l'objectif emblématique de garantir au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective de service public depuis le 1^{er} janvier 2022.) Ce projet étant très coûteux, il est proposé qu'il soit financé, en partie, par l'intermédiaire d'un fond de concours par les communes membres de la CDC à hauteur de 43 € par habitant. Pour rappel, la CDC avait financé par l'intermédiaire de ce même fond notre salle communale pour 140 000 €. Une décision devra être prise en janvier 2026.

Les Grands bureaux : Monsieur le Maire rappelle toutes les délibérations, arrêté préfectoral et rendez-vous divers afin d'avancer dans le projet de Pôle Médical dans les locaux des Grands Bureaux.

A ce jour, potentiellement, ce sont 2 voire 3 médecins qui seraient intéressés. Si la solution apparaît provisoire pour Potigny, les communes de Soumont-Saint-Quentin et Saint-Germain-le-Vasson, quant à elles, continuent d'affirmer, en soutien avec la Préfecture et le Député que cette solution sera pérenne. Le Pôle de santé qui devait être construit dans Potigny est abandonné par la CDC. Les Grands Bureaux sont donc le moyen le moins coûteux et le plus opérationnel (Ascenseur – WC PMR, chaudière en fonctionnement etc...) pour permettre rapidement aux habitants de notre bassin de vie un accès aux soins de qualité dans un avenir très proche.

Seul petit bémol, l'école de musique partirait en septembre 2026 et libérerait ainsi le rez-de-chaussée mais quid de l'Harmonie Espérance qui n'est pas du tout attendue dans les nouveaux locaux à caractère culturel...

Budget 2026 : Le CFU et le BP 2026 de la commune et des budgets annexes (hors CCAS) seront votés le 26 février 2026.

Rats : Suite au passage de la société ANF 14, deux foyers ont été identifiés. Les propriétaires recevront chacun un courrier leur indiquant la marche à suivre afin de lancer la campagne de dératisation prévue par la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de séance,
Christine FRÉTÉ

Le Maire,
Julien LEMOUX